

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1203

présenté par

M. Ferrand, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert, Mme Untermaier et Mme Valter

-----

#### ARTICLE 11

Après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« c) Au troisième alinéa, les mots : « deux premiers alinéas » sont remplacés par les références : « I et II ». »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.